

Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

ACIDE SULFURIQUE DCO / ARGENT SULFATE 10 G/L

FDS022

1 Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:

ACIDE SULFURIQUE DCO / ARGENT SULFATE 10 G/L

Référence : 1AS036

1.2 Identification de la société ou compagnie :

ORCHIDIS Laboratoire (FRANCE +33) 01 55 09 10 15

Urgences: CENTRE ANTI POISON (FRANCE +33) 01 40 05 48 48

Liste des centres anti poison : ORFILA 01 45 42 59 59

2. Composition/Information des composants

Acide Sulfurique 95-98%

CAS [7664-93-9] Formule: H₂SO₄ M.=98,08

EINECS 231-639-5 CE 016-020-00-8

C Corrosif R: 35

Provoque de graves brûlures.

3. Identification des dangers

Provoque de graves brûlures..

4. Premiers soins

4.1 Indications générales

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés. Extraire le produit avec un morceau d'ouate imprégné de polyéthylène glycol 400. En cas d'irritation, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.4 Yeux

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées.

Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion

Boire beaucoup d'eau. Eviter de vomir (il existe des risques de perforation). Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés

Ceux appropriés au milieu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour emporter les vapeurs émises.

5.2 Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés

5.3 Risques particuliers

Incombustible . En cas d'incendie, il peut se former des vapeurs toxiques de SO_x. En contact avec des métaux, de l'hydrogène gazeux peut se former (il existe un risque d'explosion).

5.4 Equipements de protection

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles

Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

ACIDE SULFURIQUE DCO / ARGENT SULFATE 10 G/L

FDS022

Ne pas inhaler les vapeurs

6.2 Précautions pur la protection de l'environnement

Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau. Neutraliser avec de le sodium hydroxyde dilué.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation

Sans autres indications particulières

7.2 Stockage

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Température ambiante. Ne pas stocker dans des récipients métalliques.

7 Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

8.2 Contrôle limite d'exposition

MAK 1 mg/m³ (H₂SO₄)

8.3 Protection respiratoire

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains

Utiliser des gants appropriés.

8.5 Protection des yeux

Utiliser des lunettes appropriées

8.6 Mesures d'hygiène particulières

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect :

Liquide transparent et incolore

Odeur :

Inodore

Point d'ébullition : >340°C (desc.)

Solubilité : miscible avec de l'eau

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées :

Températures élevées

10.2 Matières devant être évitées :

Eau. (Attention. Génération de chaleur). Composés alcalins. Métaux alcalins. Ammoniaque. Composés alcalino-terreux. Solutions alcalines. Acides. Métaux et leurs alliages. Phosphore. Oxydes de phosphore. Hydrures. Halogénures d'halogène. Halogénates. KMnO₄. Nitrates. Carbures. Dissolvants organiques. Substances inflammables. Acétylures. Nitriles. Composés organiques de nitrogène. Anilines. Peroxydes. Picrates. Nitrures. Lithium silicique.

10.3 Produits de décomposition dangereux :

SO_x.

Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

ACIDE SULFURIQUE DCO / ARGENT SULFATE 10 G/L

FDS022

10.4 Information complémentaire

Sensible à la lumière.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë :

11.2 Effets dangereux pour la santé

Etant donné les composants de la préparation, les caractéristiques dangereuses probables sont les suivantes:

Par inhalation des vapeurs: Irritation des voies respiratoires. Substance très corrosive.

En contact avec la peau: Provoque brûlures.

Par contact oculaire: brûlures, troubles de la vision.

Par ingestion: Brûlures dans l'appareil digestif. Fortes douleurs, avec risque de perforation.

Peut provoquer nausées, vomissements, diarrhées. Après une période de latence: sténose du pylore.

D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

ACIDE SULFURIQUE DCO / ARGENT SULFATE 10 G/L

FDS022

12 Information Ecologique

12.1 Mobilité :

12.2 Ecotoxicité

12.1.1 - Test EC₅₀ (mg/l) :

Poissons(H₂SO₄) < 1,2 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Bactéries (Ps. putida)(Ag+) = 0,006 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Algues (Sc. quadricauda)(Ag+) = 0,009 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Algues (M. aeruginosa)(Ag+) = 0,0007 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Protozoaires (U. parudzi).(Ag+) = 0,1 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Crustacés (Daphnia Magna)(Ag+) = 0,004 mg/l ; Classification : Ext. tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Elevé

Risque pour le milieu terrestre = Elevé

12.2.3 - Observations :

L'écotoxicité est due à l'ion Ag+. L'écotoxicité est due à l'écart du pH.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test :-----

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

DBO₅/DCO Biodégradabilité = ----

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : -----

12.3.4 - Observations :

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test :

12.4.2 - Bioaccumulation :

Risque = ----

12.4.3 - Observations :

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement :

Produit fortement polluant. Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

DONNÉES BASÉES sur les composants de la préparation (Ag+, H₂SO₄).

13.Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation :

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés :

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR/RID):

Dénomination technique: Liquide corrosive acide, inorganique, n.o.s.

ONU 3264 Classe: 8 Paragraphe et lettre: 17b

Maritime (IMDG):



ORCHIDIS Laboratoire 90 rue du Pr Paul MILLIEZ 94506 CHAMPIGNY/MARNE

tél : (+33) 01 55 09 10 15

fax : (+33) 01 55 09 10 39

e_mail : france@orchidis.fr

Site internet : www.orchidis.fr

Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

ACIDE SULFURIQUE DCO / ARGENT SULFATE 10 G/L

FDS022

Dénomination technique: Liquide corrosive acide, inorganic, n.o.s.

ONU 3264 Classe: 8 Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique : Liquide corrosive acide, inorganic, n.o.s.

ONU 3264 Classe: 8 Groupe d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 812 PAX 808

15. Information réglementaire

Etiquetage selon Directive de la CE

Symboles: **C**

Indications de danger: Corrosif

Phrases R: 35 Provoque de graves brûlures.

Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.

26-30-36/37/39-45 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux-du visage. En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 1 01.09.00

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 14.

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.